

Extrait des délibérations du Conseil Municipal d'OUSSE
Séance du 6 février 2018 à 20h30

L'an deux mille dix-huit, le neuf février à 20h30, le Conseil Municipal, convoqué le 30 janvier 2018 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOURIAT Jean-Claude, Maire.

Présents 16 Mesdames et Messieurs BOURIAT Jean-Claude, CAMBET Geneviève, CAPELLE Bernard, COUTENET Jean-Louis, ZEROUAL Sylvie, BARDOCHAN Michel, COFFIN Pascal, DEAT-PLACETTE Olivier, GIL Nicole, KALVIKOWSKI Romain, LEJEUNE Jean-Louis, LIMERAT Bernadette, MENGEOLE Sandrine, PUPION Claire, SOMPROU Jean-Pierre et SOULAGNET Christophe.

Absents représentés 3 Suzanne ARTIGANAVE (pouvoir à Geneviève CAMBET), Christine COURTADE (pouvoir à Sylvie ZEROUAL), Séverine SERVER (pouvoir à Jean-Claude BOURIAT)

Absent 0

La convocation a été affichée le 30 janvier 2018. Madame ZEROUAL a été élue secrétaire de séance. Mademoiselle MERESSE, secrétaire générale, était également présente.

Délibération n° 6 : Voirie communale : Clos Saint Michel : demande de reprise des espaces communs

Par courrier daté du 24 avril 2017, le Président de l'Association Syndicale Libre du Lotissement Le Clos Saint Michel a formulé une demande de rétrocession des parties communes à la commune en vue de son intégration dans le domaine public communal.

Le conseil municipal, considérant que rien ne s'oppose en l'état actuel de ses connaissances à une telle opération,

DECIDE à l'unanimité du principe de reprise dans la voirie communale des voies et espaces verts communs et DIT que sa décision définitive n'interviendra qu'à l'issue de l'enquête publique réglementaire prévue en pareil cas.

Présents : 16 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Ousse, le 7 février 2018

Le Maire,

Jean-Claude BOURIAT



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 07/02/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/02/2018